

Objet : Lettre d'appui aux revendications des organismes en défense collective des droits

À qui de droit,

Par la présente, **le Regroupement des organismes communautaires de l'Estrie (ROC Estrie)** souhaite exprimer son appui aux revendications portées par les organismes en défense collective des droits (DCD), telles que mises de l'avant par le Regroupement des organismes de défense collective des droits (RODCD).

Bien que la mission première du ROC Estrie ne soit pas directement axée sur la défense collective des droits, nous reconnaissons pleinement le rôle essentiel, structurant et irremplaçable que jouent ces groupes dans la protection des droits, l'amélioration des conditions de vie des populations et le maintien d'une démocratie vivante, inclusive et participative. Leur action contribue non seulement au renforcement du milieu communautaire, mais également au bien-être de l'ensemble de la société québécoise.

Nous partageons le constat maintes fois documenté par le secteur : **un sous-financement chronique**, jumelé à un manque d'indexation adéquate, compromet la capacité d'action des organismes, fragilise la rétention du personnel et limite leur participation aux espaces décisionnels. Une telle situation est incompatible avec l'importance de leur mission et avec les responsabilités qu'ils assument.

En ce sens, nous appuyons les revendications suivantes :

- **L'octroi de 155 millions de dollars supplémentaires annuellement** pour la mission globale des organismes en défense collective des droits actuellement financés, incluant les ressources nécessaires à la pleine participation des personnes ayant des limitations fonctionnelles;
- **La mise en place d'un mécanisme permanent d'indexation**, basé sur l'indice réel des coûts de fonctionnement du milieu communautaire, incluant une augmentation de **3,6 % pour l'année 2025-2026**;
- **L'établissement d'un processus transparent et équitable** pour l'accueil des groupes en attente de financement, accompagné d'une enveloppe budgétaire permanente pour soutenir les nouveaux organismes;
- **Le maintien de l'autonomie du milieu communautaire**, notamment par le rejet du projet de loi 7 (PL7) et de toute autre mesure législative ou administrative — incluant la fusion du FAACA au FQIS — qui aurait pour effet de menacer la reconnaissance, le financement ou l'indépendance des organismes de défense collective des droits.

Le ROC Estrie croit fermement qu'un milieu communautaire fort repose sur la reconnaissance, le financement adéquat et le respect de l'autonomie de toutes ses composantes. Les revendications du secteur de la DCD sont **justes, nécessaires et urgentes**.

Nous invitons donc le gouvernement à répondre favorablement à ces demandes et à poser des gestes concrets pour assurer la pérennité de ces organismes indispensables.

Veuillez recevoir nos salutations solidaires,



Line Gendron, directrice

Regroupement des organismes communautaires de l'Estrie

819.823.4131 | poste #4 | direction@rocestrie.org



ROC DE L'ESTRIE

1335, rue King Ouest, bureau 405, Sherbrooke, Québec, J1J 2B8
819-823-4131 | rocestrie@rocestrie.org | www.rocestrie.org